

Des adhérents organisés

....Des salariés défendus.

Compte-rendu de la réunion DP du 5 juillet 2007

Réponses aux questions posées par la CFDT

Présence pendant la fermeture d'été

Pouvez vous nous faire un état des demandes de présence pendant la fermeture d'été, service par service ainsi que le motif de ces demandes ?

Réponse :

A ce jour, en ce qui concerne Nexter, les demandes qui ont été faites concernent principalement DTS, les équipes de permanence, 1 personne à DSC et 1 personne à la direction qualité, auxquelles il faut ajouter les salariés de CTAI et de STERIA.

Semaine 31 : 8 personnes

Semaine 32 : 4 personnes

Semaine 33 : 3 personnes

Semaine 34 : 14 personnes

Commentaire :

Nous redemanderons à la rentrée, l'état des présences pendant la fermeture. Curieusement nous n'avons pas les mêmes informations et comme demandé dans notre question, nous n'avons pas la répartition par service . Voudrait on nous cacher quelque chose ?

Exercice d'évacuation

Un exercice d'évacuation est il prévu après le réaménagement de la pyramide étude ?

Après la reconnaissance de l'alarme incendie la semaine 27, quand comptez vous programmer un exercice d'évacuation du terrain sud ?

Réponse :

Question relevant du CHS-CT

Commentaire :

Première réponse de cet acabit, vous en trouverez d'autres. Curieusement, lors de précédente réunion DP, il était répondu à ce genre de question sans nous renvoyer aux CHSCT, qui se réunit une fois par trimestre. Espérons que rien de fâcheux n'arrive d'ici là.

EAI

Nous vous demandons de nous faire un bilan des EAI service par service et les motifs pour lesquels ceux ci n'ont pas été effectués.

Réponse :

Nous avons demandé une planification des EAI d'ici fin juillet.

NEXTER SYSTEMS

Cadres 92.67%

ETAM 79.31%

Ouvriers 14.12%

NEXTER MUNITIONS

Cadres 83.19%

ETAM 92.86%

Ouvriers 50.00%

Commentaire :

Nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat, et nous exigerons d'avoir une vision service par service. La question sera reposée le mois prochain.

EAI (bis)

Quelles actions correctives comptez vous mettre en place ?

Réponse :

Nous avons demandé une planification des EAI d'ici fin juillet

Commentaire :

La réponse de RH ne nous convient pas. On ne sent pas la volonté d'imposer à l'encadrement l'application des règles qui sont que les EAI doivent être terminés avant le 28 février pour les cadres et le 31 mars pour les ETAM et ouvriers.

Comment le salarié peut il discuter de son AI ou avancement si l'entretien a lieu après l'attribution de ceux ci ? N'oublions pas que l'EAI fait parti du travail à fournir pour la tenue de l'objectif du BSO.

EAI (ter)

Comment ce passe l'EAI lorsque le hiérarchique est sur un autre centre et qu'il se déplace rarement sur le centre où est basé ce personnel ?

Réponse :

D'une manière générale, le hiérarchique profite de venir sur le centre pour réaliser l'EAI du salarié concerné ou bien le salarié se déplace sur le centre de son hiérarchique.

Commentaire :

Il faut bien constater que les EAI ne sont pas une priorité à NEXTER : la direction ne donne pas suffisamment d'impulsion pour que ces entretiens se déroulent réellement.

MG

Pouvez vous nous communiquer le montant du MG à compter du 1^{er} juillet 2007 ?

Réponse :

Le montant du MG au 01/07/2007 est de 3.21€. Ce montant sera applicable dès la parution de la note officielle émanant de la DRH.

Commentaire :

Nous demandons à ce que le nouveau barème soit appliqué dès lors qu'il y a revalorisation de celui-ci.

Secouristes du travail

La règle APSAD R6 est elle prise en compte dans le réaménagement des pyramides ?

Réponse :

Question relevant du CHS-CT.

Commentaire :

Il est facile de renvoyer au CHSCT une question qui est d'ordre général et qui a trait au secouriste du travail. En attendant la prochaine réunion des CHSCT, nous insistons pour que la mise à jour des listes des secouristes soit intégrée dans la réflexion du réaménagement des lieux de travail.

Réaménagement des pyramides

Dans le cadre du réaménagement des pyramides, comment sont organisés les secours en cas d'accident ou d'incendie dans l'une ou l'autre des pyramides ayant pour conséquence l'évacuation générale ?

Réponse :

Question relevant du CHS-CT.

Commentaire :

Il y a de forte chance pour que les personnels du Conseil Général aient intégrés les lieux avant la prochaine réunion plénière des CHSCT. Le POI a t'il été revu ? des exercices d'évacuations ont ils été envisagés ? les cadres de permanence sont ils formés ?

Réaménagement des pyramides (bis)

Comment est organisé le contrôle et l'accès de la future pyramide du conseil général, quelles incidences sur notre sécurité (confidentialité, attentat, ...)

Réponse :

Le contrôle et l'accès de cette pyramide sont du ressort du Conseil Général.

Commentaire :

Il nous a été rétorqué que la séparation physique entre cette pyramide du Conseil Général et les autres serait fait par des séparations infranchissables.

Distribution du courrier terrain sud

Pouvez vous nous expliquer pourquoi du courrier déposé le même jour dans les casiers de FACEO pour le terrain sud arrive à leurs destinataires entre le lendemain et 3 semaines plus tard suivant le service ?

Réponse :

Depuis le début semaine 26, le courrier est distribué par une personne du Terrain Sud, directement dans les différents casiers individuels de chaque personnel.

Commentaire :

Ouf ! Enfin peut être une solution à ce problème de courrier. Restons vigilant !

Aménagement de bureaux

L'aménagement de bureaux au dessus du plateau CAESAR du bâtiment 269 est-il conforme à l'article R. 235-2 et R. 235-2-1 du code du travail ?

Réponse :

Question relevant du CHS-CT.

Commentaire :

Les articles R.235-2 et R.235-2-1 du code du travail traitent de l'éclairage des locaux. Pour créer des locaux destinés à être affectés au travail, ceux ci doivent comporter à hauteur des yeux, des baies transparentes donnant sur l'extérieur, sauf en cas d'incompatibilité avec la nature des activités envisagées. En ce qui concerne ces bureaux, il ne nous semble pas que ce soit le cas. Doit on attendre la prochaine réunion pour faire prendre en compte ce problème ?

Compte rendu de la réunion DP du 7 juin 2007

Réponses aux questions posées par la CFDT

Dotation de maillot Nexter:

Quand comptez-vous remettre les maillots Nexter aux personnels qui ont été exclus de la première dotation, faute d'avoir commandé la taille qui leur correspondait ?

Réponse :

La commande concernant les grandes tailles de tee-shirts est partie. Elle est livrable sous 15 jours.

Commentaire :

Il en aura fallu du temps pour que tout le monde soit logé à la même enseigne. Eh oui nous travaillons dans une entreprise de mécanique et non dans une agence de mannequin, il faut donc prendre en compte les petites et grandes tailles.

Compte rendu de la réunion DP du 11 mai 2007

Réponses aux questions posées par la CFDT

Cotisation MCDEF pour les personnels à statut

Comment se fait-il que les cotisations « Mutuelle » des OSD de NEXTER Munitions soient inchangées.

Réponse :

Il s'agit d'une erreur dans le logiciel de paie qui sera rectifiée dès le mois prochain.

Commentaire :

Nous vous invitons à être vigilant et à nous remonter les anomalies qui pourraient apparaître sur vos feuilles de paie.

Pointage des élus et représentants du personnel

Des anomalies persistent au niveau du pointage (compteur journalier) des personnels d'IRP : il est impossible de connaître le report. Au sujet du pointage sur affaire dans Bann, ceci occasionne des anomalies (pas de saisie des bons de délégation syndicaux) et demande alors une gestion rigoureuse qui prend du temps. Ne peut-on mettre en place une procédure plus à même à éviter ces désagréments ?

Réponse :

Nous sommes à jour côté Nexter Systems et Nexter Munitions a résorbé son retard. Afin de ne pas générer d'anomalies, les heures de délégation seront d'abord saisies dans Gestor puis vérifiées par RH (Systems) et les éventuels dépassements seront rectifiés à posteriori.

Commentaire :

Toutes les anomalies ne sont pas corrigées, nous veillerons à la bonne application de cette nouvelle procédure.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions DP aux élus :

Patrick Chailloux :	poste 9089
Michel Chanudet :	poste 9432
Frédéric Poupard :	poste 9770
Franck Melendez :	poste 9430

ou à la permanence CFDT : postes 9089-9088-9916

cbo.cfdt@nexter-group.fr
<mailto:bourges@cfdt-nexter.com>

Ensemble,

construisons l'Avenir,

défendons l'Emploi

et développons le Social.